

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ORPC DU DISTRICT DE LAVAU-ORON

Procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 à 19h. Salle Villageoise de Maraçon

Présidence : M. Christophe Rebetez

1. Appel

Le Président ouvre la séance à 19h, en souhaitant la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux Membres du Comité de direction ainsi qu'au Commandant intérim M. Olivier Pittier, à la salle villageoise de la commune de Maraçon.

Nombres de délégué(e)s du pouvoir législatif présents : 13 délégué(e)s (55 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Chexbres	Philippe Biavati	3
Forel (Lx)	Raynald Cordey	3
Jorat-Mézières	Andréa Carbonara	3
Lutry	Philippe Sandoz	11
Maraçon	Daniel Jungen	1
Montpreveyres	André Kolly	1
Oron	Patrick Minet	6
Paudex	Valérie Santini	2
Puidoux	Raphaël Durgniat	3
Pully	Gérald Cuche	19
Rivaz	Massimo Marinelli	1
Saint-Saphorin (Lx)	Anne Payot	1
Savigny	Ralph Brühlmann	4

Nombres de délégué(e)s de l'exécutif présents : 11 délégué(e)s (11 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausane	Philippe Michelet	1
Chexbres	Jean-François Chevalley	1

Forel (Lx)	Roger Cordey	1
Jorat-Mézières	Sonia Hugentobler	1
Maracon	Nicolas Fosserat	1
Oron	Monique Ryf	1
Paudex	Jean-François Spring	1
Puidoux	Jean-Rémy Chevalley	1
Pully	Lydia Masmajan	1
Savigny	Jean-Claude Rochat	1
Servion	Yves Boand	1

Excusés :

Nombres de délégués du pouvoir législatif excusés ou absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausanne	Axel Boggio	4
Bourg-en-Lavaux	Marc-Henri Duboux	6
Servion	Hermann Olivetta	3

Excusés :

Nombres de délégué(e)s du pouvoir exécutif excusés ou absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Bourg-en-Lavaux	Jean-Paul Demierre	1
Lutry	Alain Amy	1
Montpreveyres	Carol Gachet	1
Rivaz	Jean-François Pugin	1
Saint-Saphorin (Lx)	Mauro Contardo	1

CODIR : Mme Nathalie Greiner et M. Patrick Sutter

Le commandant de l'ORPC : M. Patrick Favre

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président met l'ordre du jour en discussion.
La parole n'est pas demandée.

Sans remarque, l'ordre du jour est **accepté** à l'unanimité.

3. Assermentations

A la demande du Président, l'assemblée se lève pour les assermentations, il donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi.

A l'appel de son nom, le délégué solennise la promesse.

Sont assermentés :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| • Patrick Minet | Oron |
| • Valérie Santini | Paudex |
| • Anne Payot | Saint-Saphorin (Lx) |

Le Président les remercie et en vertu de la loi les déclare installés en qualité de membre du Conseil intercommunal de l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron pour le reste de la législature 2021-2026.

4. Nomination d'un nouveau membre à la commission de gestion

Le Président indique que suite à la démission de M. Pierre-Vincent Baechler (Oron), il faut nommer un nouveau membre à la COGEST. Il indique avoir reçu la candidature de M. Philippe Sandoz (Lutry).

Comme aucune autre candidature n'est proposée, le Président propose une élection par acclamations.

M. Philippe Sandoz est élu membre de la commission de gestion.

5. Acceptation du procès-verbal du 10 octobre 2024

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024, qui a été envoyé en même temps que la convocation pour cette séance, par courriel.

Il demande également s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque, il remercie son auteure et propose de passer au vote.

Le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions.

6. Communications du Bureau du Conseil

Le Président annonce que le bureau s'est réuni le 10 avril dernier dans les locaux de la commune de Chexbres. Afin d'établir l'ordre du jour de cette séance.

Il annonce qu'il faudrait nommer un groupe de travail, afin d'établir le règlement du Conseil Intercommunal de l'ORPC, d'ici à la fin de la législature. Il demande s'il y a des personnes intéressées :

- Jean-François Spring Paudex
- Gérald Cuhe Pully
- Andréa Carbonara Jorat-Mézières
- Philippe Sandoz Lutry

Le Président remercie les personnes pour leur engagement. Les membres du bureau seront également dans ce groupe de travail. Des dates de séances seront communiquées prochainement.

7. Communications du Comité de direction

Le Président du Comité de direction, M. Jean-Marc Chevallaz donne lecture des communications suivantes :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Depuis le dernier CI du 10 octobre, le Comité de direction s'est réuni à deux reprises le 19 décembre et 20 mars afin de traiter des salaires et des indexation 2025, de l'acquisition de véhicules, des comptes et de la gestion 2024, de la fin du projet TETRIS, ainsi que différents sujets.

A cela s'ajoute trois séances avec les présidents de Codir et 6 séances en bilatérale avec les Commandants Favre et Pittier.

En ce qui concerne la réforme de la Protection civile vaudoise, le projet est clos. Le travail fait par les présidents a porté ses fruits. Les faitières des communes n'ont pas soutenu la réforme telle que voulue par le Canton. Le Conseiller d'Etat Venizelos a annoncé une fin des négociations Canton-Communes sur la réorganisation de la Protection civile vaudoise, au travers d'un communiqué de presse. D'ailleurs, dans ce dernier, il est néanmoins indiqué dans un paragraphe : « le CE prendra toutes les mesures nécessaires qu'il juge utile pour le bon fonctionnement de la protection civile. Le Conseil d'Etat prendra toutes les mesures qui relèvent de sa compétence dans le cadre légal actuel afin de garantir la disponibilité et la capacité opérationnelle de la PCi sur le long terme ». Vous imaginez bien que le Canton ne va pas nous loupier et qu'il risque d'avoir un retour de bâton vis-à-vis des différentes organisations régionales.

Pour information ou rappel, le budget 2025 avait été bloqué par l'ancien chef de service suite à la remarque des présidents d'ORPC quant au non-respect du processus budgétaire Conseil d'Etat → Présidents des ORPC → Grand-Conseil. Dès lors, nos ORPC n'ont pas reçu les contributions cantonales au frais de cours. Le CE a depuis débloqué la situation

avec le nouveau chef de service. Tant mieux, car nos ORPC n'ont pas à subir les conséquences des mauvaises relations avec le SSCM.

Nous n'avons pas pu travailler sur le règlement du Conseil intercommunal, mais nous allons le faire d'ici la prochaine séance du CI. En l'état, il est de la responsabilité du bureau du CI et pas du Codir. Néanmoins, le Cdt Pittier et moi-même nous mettons à disposition pour travailler sur ce sujet. Raison pour laquelle, j'ai proposé au Président du CI de demander à votre assemblée si des personnes sont intéressées à participer à ce travail.

Dernier élément, j'ai pu rendre visite aux participants du dernier cours de répétition relatif aux contrôles des abris privés. J'aimerais relever le très bon esprit, la très bonne organisation et le professionnalisme avec lequel la planification et les contrôles ont été effectués.

Je reste à disposition en cas de questions ».

Merci de votre attention

8. Communications du Commandant

Le Major Olivier Pittier, donne les informations suivantes :

Rétrospective :

Cours préparatoire en janvier et contrôle des sirènes en février. Actuellement se déroule, le cours sur les abris publics.

Au mois de mars dernier, il y a eu la présentation du rapport annuel 2024 et un engagement pour un feu de ferme à Carrouge.

Perspective :

En juin, cours de répétition et en septembre engagement pour l'ARFEC.

Réaffectation des constructions en abris-publics, les communes concernées ont été avisées et il sera important de venir à la séance prévue le 21 mai prochain à Gollion avec M. Didier Gebhardt

Formation continue :

Un collègue suit la formation d'instructeur et l'autre de spécialiste de la conduite d'équipe.

9. Préavis n° 01-2025 – Comptes 2024

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

M. Gérald Cuhe, Rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du texte suivant :

« En ce qui concerne le préavis 01-2025, relatif au comptes 2024. Nous nous permettons de confirmer la bonne tenue des comptes de l'association et remercions particulièrement Mme Ariane Jordan, pour les précisions apportées dans les réponses aux questions posées.

Je cède maintenant la parole au Président, auquel vous pourrez poser toute question complémentaire que vous souhaitez, qui si besoin est, seront transmises aux membres du CODIR pour réponse. Pour conclure, les membres de la COGEST, vous recommandent d'accepter les comptes de l'association tels qu'ils ont été présentés. Merci de votre attention».

Le Président remercie la commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

**Le préavis n° 01-2025 – Comptes 2024
est accepté à l'unanimité.**

10. Préavis n° 02-2025 – Rapport de gestion 2024

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

M. Gérald Cuhe, Rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du texte suivant :

« En ce qui concerne le préavis 02-2025, relatif au rapport d'activités 2024, je permets de revenir sur divers éléments de réponses qui ont retenus toute notre attention.

1. Concernant la valorisation de formation certifiée qui donne droit à un diplôme permettant de mettre en avant les compétences acquises auprès de tout employeur, nous pensons que d'une part c'est un plus pour la PC et que d'autre part cette possibilité de formation devrait faire l'objet d'une information à plus large échelle.
2. Il est réjouissant de constater que seuls 13 miliciens n'ont pas répondu favorablement aux convocations et que leurs cas ont été transmis au ministère public. C'est peu en regard des 331 miliciens astreints.
3. Quant à l'augmentation du taux de couverture des places protégées, nous constatons que le SSCM prend les choses en main mais cela nécessitera de la part de l'ORPC de communiquer ses besoins, trouver des locaux d'entreposage et de formaliser des conventions, ce qui de prime abord, ne sera pas simple.
4. Une protection optimale de la population passe aussi par le contrôle des abris privés qui est prise très au sérieux. Après constatation d'un défaut majeur, passé un délai de 6 mois, une vérification sera effectuée afin de s'assurer que les mesures correctives ont bien été appliquées. Il est rassurant de constater que de telles mesures sont appliquées en prévention de tout risque.

Je laisse maintenant le soin au Président, de passer au vote sur les conclusions du préavis telles que présentées. Merci de votre attention. »

Le Président remercie la commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

**Le préavis n° 02-2025 – Rapport de gestion 2024
est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie l'ORPC pour le travail effectué pour l'établissement de ce rapport de gestion 2024 très complet.

12. Divers et Propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion, comme la parole n'est pas demandée il clôt ce point de l'ordre du jour.

Au nom du bureau, Le Président remercie les personnes présentes d'être venues à Maraçon. Il remercie la commune pour la mise à disposition de la salle et de l'apéritif qui suivra. Il souhaite à toutes et tous une bonne soirée

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h28.

Le Président		La Secrétaire
Christophe Reber		Lorraine Bard
		

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers
- Aux Membres du Comité directeur
- A la Préfecture
- A la Bourse d'Oron, Madame Ariane Jordan
- Au Commandant